

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Charenton-le-Pont, France (le 3 février 2021) – Suite à l'évolution de la gouvernance d'EssilorLuxottica du 17 décembre 2020, le Conseil d'administration, réuni le 28 janvier 2021, a fixé, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, les rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux.

Ces rémunérations s'appliqueront du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale 2021 au cours de laquelle un nouveau Conseil d'administration sera nommé.

Président du Conseil d'administration, Leonardo Del Vecchio :

- Rémunération fixe brute de 500 000 € (base annuelle) payable *pro rata temporis* pour la période concernée. Le versement de cette rémunération est conditionné à l'approbation par les actionnaires de la politique de rémunération 2021 et ne pourra donc intervenir, le cas échéant, qu'à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- Le Président du Conseil d'administration est également éligible à la rémunération à raison du mandat d'administrateur.

Vice-Président du Conseil d'administration, Hubert Sagnières :

- Le Vice-Président du Conseil d'administration ne percevra pas de rémunération spécifique pour sa fonction de Vice-Président ;
- Le Vice-Président du Conseil d'administration est éligible à la rémunération à raison du mandat d'administrateur.

Directeur Général, Francesco Milleri :

- Rémunération fixe brute de 1 250 000 € (base annuelle) payable *pro rata temporis* pour la période concernée ;
- Part variable brute de 1 250 000 € (base annuelle) pour des objectifs atteints à 100%. La part variable brute est plafonnée à 2 500 000 € (base annuelle) pour des objectifs atteints à 200%. Cette part variable sera payable *pro rata temporis* pour la période concernée ;
- Le Directeur Général est éligible à la rémunération à raison du mandat d'administrateur et membre de Comité du Conseil.

Directeur Général Délégué, Paul du Saillant :

- Rémunération fixe brute de 1 250 000 € (base annuelle) payable *pro rata temporis* pour la période concernée ;
- Part variable brute de 1 250 000 € (base annuelle) pour des objectifs atteints à 100%. La part variable brute est plafonnée à 2 500 000 € (base annuelle) pour des objectifs atteints à 200%. Cette part variable sera payable *pro rata temporis* pour la période concernée ;
- Le Directeur Général Délégué est éligible à la rémunération à raison du mandat d'administrateur et membre de Comité du Conseil.

Jusqu'à l'Assemblée Générale, les montants effectivement versés aux dirigeants mandataires sociaux seront strictement conformes à la politique de rémunération approuvée en 2020. Ainsi, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué percevront jusqu'à l'Assemblée Générale une rémunération fixe brute mensuelle correspondant à une rémunération fixe brute annuelle de 1 000 000 €. Sous réserve de l'approbation par les actionnaires de la politique de rémunération 2021, un complément sera versé à l'issue de l'Assemblée Générale pour atteindre le niveau brut annuel de 1 250 000 € pour la période de référence comprise entre le 1^{er} janvier et l'Assemblée Générale.

La structure et les objectifs de la part variable, la rémunération à long terme et l'ensemble des autres éléments de rémunération seront arrêtés par le Conseil d'administration du 11 mars prochain dans le cadre de la politique de rémunération 2021 qui sera ensuite soumise à l'approbation des actionnaires.

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et figurera dans le document universel d'enregistrement qui sera posté sur le site internet du groupe, dans la section « Rémunération et Avantages » du chapitre 2 « Gouvernance d'entreprise ».

EssilorLuxottica est un leader mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de verres ophtalmiques, de montures et de lunettes de soleil. Créée en 2018, sa mission est d'aider chacun à mieux voir, mieux être pour profiter pleinement de la vie, grâce à des produits parfaitement adaptés à leurs besoins visuels et à leur style personnel. EssilorLuxottica regroupe l'expertise complémentaire de deux pionniers de l'industrie, le premier dans les technologies de pointe en matière de verres, le deuxième dans le savoir-faire maîtrisé de lunettes emblématiques, en vue d'établir de nouveaux standards pour les équipements visuels et les lunettes, ainsi qu'en matière d'expérience consommateurs. Les actifs d'EssilorLuxottica regroupent des marques reconnues, telles que Ray-Ban et Oakley pour les lunettes, Varilux® et Transitions® pour les technologies d'optique ophtalmique et Sunglass Hut et Lenscrafters pour les réseaux de distribution de dimension internationale. En 2019, EssilorLuxottica employait plus de 150 000 collaborateurs et affichait un chiffre d'affaire consolidé de 17,4 milliards d'euros.

L'action EssilorLuxottica est cotée sur la place boursière Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes et symboles : ISIN: FR0000121667; Reuters: ESLX.PA; Bloomberg: EL:FP.

CONTACTS

Relations Investisseurs EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tél : + 33 1 49 77 42 16

(Milan) Tél : + 39 (02) 8633 4870

Mail : ir@essilorluxottica.com

Communication Corporate EssilorLuxottica

(Charenton-le-Pont) Tél : + 33 1 49 77 45 02

(Milan) Tél : + 39 (02) 8633 4470

Mail : media@essilorluxottica.com